AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20251016-CA_16102025_7-DE en date du 16/10/2025 ; REFERENCE ACTE : CA_16102025_7

VAR HABITAT - OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

7

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du 16 OCTOBRE 2025

Objet de la délibération :

REALISATION DE
PRÊTS PLUS ET PLAI
AUPRES DE LA CDC
POUR LE FINANCEMENT
DE LA CONSTRUCTION
EN VEFA DE 19
LOGEMENTS (12 PLUS 7 PLAI) « LOU
TIBOUREN » (EX JEAN
MOULIN) AU PRADET
523-01

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :

LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE: 23

<u>Présents</u>: Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dominique LAIN, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

<u>Absents et excusés :</u> Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

<u>Commissaire du gouvernement :</u> Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var) – excusé

Monsieur le Président dit : Chers Collègues,

Par délibération n° 17 du 9 Décembre 2021, vous avez autorisé la construction en VEFA de 19 logements « Lou Tibouren » (ex Jean Moulin) au Pradet.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 1 920 761,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLUS ET PLAI

Prêt	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier	
Montant	595 278,00 €	671 549,00 €	272 030,00 €	381 904,00 €	
Durée du Prêt	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans	
Durée	40 ans sans différé	60 ans sans différé	40 ans sans différé	60 ans sans différé	
d'Amortissement	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement	
Périodicité	Annuelle				
Index	LIVRET A				

AR CONTROLE DE LEGALITE : $083-479904732-20251016-CA_16102025_7-DE$ en date du 16/10/2025 ; REFERENCE ACTE : $CA_16102025_7$

Taux d'intérêt actuariel annuel			Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.20% schéance en fonction de puisse être inférieur à l			
Typologie Gissler	1A					
Profil	Echéance prioritaire (intérêts différés)					
d'Amortissement						
Modalité de	Double Révisabilité (DR)					
révision						
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.					

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI